



L'esprit coopératif,  
ça change l'immobilier.  
Moëtte Immobilier

### Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Habitation / Terrain
En dessous 50 000 €	Forfait de 3 000 €
De 50 000 € à 70 000 €	7.5 %
De 70 001 à 100 000 €	7 %
De 100 001 à 150 000 €	6.5 %
De 150 001 à 200 000 €	6 %
De 200 001 € et plus	5 %

**Rapport d'estimation / Avis de valeur : 150 euros TTC (remboursement en cas de mandat conclu avec l'agence)**

### Honoraires de location (Bailleur et locataire)

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC		
	Jusqu'à 50 m <sup>2</sup>	De 50 m <sup>2</sup> à 80 m <sup>2</sup>	+ de 80 m <sup>2</sup>
Entremise et négociation			
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	6 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	5 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Etat des lieux location vide / meublée	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable

### Gestion locative

6 % HT soit 7.2 % TTC du loyer mensuel charges comprises / Option Garantie des Loyers Impayés (GLI) : 2.5 %

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

**Orpi Moëtte Immobilier – 451 Avenue de Paris 79000 NIORT**

EUURL / Capital social : 5000 € / 978 681 047 RCS Niort / Carte professionnelle T/G/S n°CPI 7901 2023 000 000 012 délivrée par CCI Deux-Sèvres / Garantie : GALIAN 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS

**Honoraires au 08/10/2024**

La délivrance d'une note est obligatoire.